Conditions Générales de Vente

En vigueur à compter du 01/07/2025

Nom commercial : Mor-in-English
Statut : Entrepreneur individuel – Organisme de formation déclaré
SIRET :
Adresse :
Email : morinenglish@gmail.com
Tél. :
Numéro d'enregistrement d'organisme de formation :
Code APE : 8559A

Clause n° 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions applicables aux prestations de formation professionnelle continue proposées par **Mor-in-English**. Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des formations sont indiqués en euros, nets de taxe (TVA non applicable, art. 293B du CGI). Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la signature de la convention de formation. Mor-in-English se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, tout en garantissant au client le tarif en vigueur au jour de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le paiement peut être effectué :

- Par virement bancaire (coordonnées transmises sur facture),
- Par chèque,
- Ou, dans le cadre d'une prise en charge, directement par l'OPCO, sous réserve d'accord écrit de ce dernier.

En cas de prise en charge partielle ou totale par un financeur externe (OPCO, CPF, etc.), il appartient au client de faire la demande de financement avant le début de la formation et de fournir à Mor-in-English une attestation de prise en charge. En l'absence de paiement par l'OPCO, le client reste redevable du coût de la formation.

Clause n° 4 : Conditions d'annulation ou de report

- Toute annulation de la part du client doit être communiquée par écrit (email).
- En cas d'annulation plus de **7 jours** avant le début de la formation : aucun frais.
- Moins de **7 jours** avant le début : 10 % du montant total sera facturé à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une annulation à moins de **48h** ou une absence non justifiée entraîne la facturation complète de la séance prévue.

Mor-in-English se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure (maladie, problème technique majeur, etc.) avec proposition de report sans frais.

Clause n° 5 : Retard de paiement

Tout retard de paiement donnera lieu, sans qu'un rappel soit nécessaire, à l'application de pénalités de retard calculées sur la base de **3 fois le taux légal**, à compter de la date d'échéance. Une **indemnité forfaitaire de 40 €** pour frais de recouvrement sera également due (article D. 441-5 du Code de commerce).

Clause n° 6 : Clause résolutoire

Si, dans un délai de 15 jours suivant une mise en demeure restée infructueuse, le client ne s'est pas acquitté des sommes dues, la convention de formation pourra être résiliée de plein droit, sans préjudice des sommes déjà facturées ou engagées.

Clause n° 7 : Force majeure

Mor-in-English ne pourra être tenu responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles en cas de force majeure (catastrophe naturelle, maladie grave, panne informatique bloquante, coupure internet majeure, etc.).

Clause n° 8 : Modalités de réalisation

Les formations sont dispensées à distance (visioconférence), sauf exception convenue (ex : à domicile sur Levens). Le stagiaire doit s'assurer de disposer d'une connexion Internet stable et d'un équipement adapté (ordinateur, micro, webcam).

Clause n° 9 : Propriété intellectuelle

Tous les supports pédagogiques sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction, diffusion ou réutilisation sans autorisation écrite est interdite.

Clause n° 10 : Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par e-mail à : **morinenglish@gmail.com**
Un formulaire de réclamation est également disponible en ligne. Une réponse sera apportée dans un délai de 15 jours.

Clause n° 11 : Loi applicable – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une résolution amiable sera priorisée. À défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal compétent de Nice.